

Tous vos cours sont publiés à la fin de chaque séquence (= chapitre) sur : <https://www.merelefort.com/>

Mot de passe : saintchristophe



D'une séance à l'autre :

- Je relis mes notes et les complète à l'aide de mon manuel, de la vidéo de cours, du cours rédigé à retrouver sur pronote
- J'apprends les définitions à l'aide de mon manuel, j'apprends mon cours (interro le mardi)

Les DM : si non rendus : quelle qu'en soit la raison (oubli, non fait ou non imprimés) = zéro

- Sont à rendre à la date indiquée, sur copie propre (pas de version brouillon !!)

Si vous rédigez vos DM sur ordinateur : pensez à les faire imprimer (auprès de la vie scolaire) **au plus tard** la veille : **aucun retard le jour J (même pour cause d'impression) ne sera accepté**

- **En cas d'abs : vos DM sont à envoyer par mail à d.lefort@lasallesaintchristophe.com (le jour demandé : si non envoyés = non rendus : donc ... zéro !)**

Semaine du 9 au 13 mars : **Conseil de classe : jeudi 12 mars**

Mardi 10	Jeudi 12
Pas de DM- ni interro : profitez des vacances pour avancer vos révisions de français et de maths : le bac approche !!!!	

Semaine du 16 au 20 mars

Mardi 17	Jeudi 19
	EMC - DM à rendre : Une société incluant les personnes en situation de handicap ?

Semaine du 23 au 27 mars

Mardi 24	Jeudi 26
DM à rendre : analyse de documents : la mission civilisatrice de la France fait débat : vous rendrez ce DM sous forme de l'habituel tableau SAUF les élèves de spé (Caïssa, Fleur, François Augustin et Rafael) qui rendront ce DM TOTALEMENT rédigé Utilisez et suivez précisément la fiche méthodo : à retrouver sur merelefort.com : https://www.merelefort.com/histoire (mot de passe : saintchristophe)	j'apprends mon cours (interro le jeudi matin)

Semaine du 30 mars au 3 avril

Mardi 31	Jeudi 2
DM: Géographie : étude de cas, les espaces ruraux canadiens manuel p 133-135 – questions 4 p 133 – 8 p 135 ATTENTION : soignez votre travail, il vous sera utile pour l'activité que nous ferons en classe	j'apprends mon cours (interro le jeudi matin)

Semaine du 6 au 10 avril

Mardi 7	Jeudi 9
	j'apprends mon cours (interro le jeudi matin)

Semaine du 13 au 17 avril

Mardi 14	Jeudi 16
	DM: Histoire : visionnez la vidéo « c'est pas sorcier » sur la 1 ^{ère} GM – en prenant des notes vous permettant de retenir les éléments essentiels : https://www.youtube.com/watch?v=3LrPAz4cjh0 ATTENTION : soignez votre travail, il vous sera utile pour l'activité que nous ferons en classe



ATTENTION semaine de la rentrée : Devoirs communs n°3

LES VALEURS ET LES PRINCIPES DE LA RÉPUBLIQUE À L'HEURE DE LA COHÉSION SOCIALE

Lutter contre toutes les formes de discriminations

Une société incluant les personnes en situation de handicap ?

A- A l'aide des documents ci-dessous, vous répondrez aux questions suivantes, en ayant soin de citer TRES PRECISEMENT le/ (les) document(s) :

1. Définissez le handicap et présentez les différentes formes qu'il peut prendre. (doc. 1 et 5)
2. Montrez que les différentes formes de handicap constituent un frein à l'intégration sociale. (doc. 1, 2, 3 et 4)
3. Montrez que la lutte contre les discriminations envers les personnes en situation de handicap est ancienne. (doc. 3 et 4)
4. Comment la loi protège-t-elle les personnes en situation de handicap ? (doc. 3 et 4)
5. Quels sont les progrès et les limites dans la lutte contre les discriminations envers les personnes en situation de handicap ? (doc. 3, 4 et 5)

B- Réaliser une campagne de sensibilisation (à réaliser en binôme ou seul selon votre choix)

Consigne : Vous êtes élus (élues) au Conseil de la vie lycéenne (CVL) et, avec les autres élus.(élues), vous décidez de mettre en place une campagne de sensibilisation en faveur des personnes en situation de handicap.

Choisissez un handicap et produisez une affiche (celle-ci comprendra un slogan et le logo du lycée) que vous présenterez à l'oral à la classe

Doc1 : Le handicap, c'est quoi ? Source : ARC by Takoma, 12 juin 2021

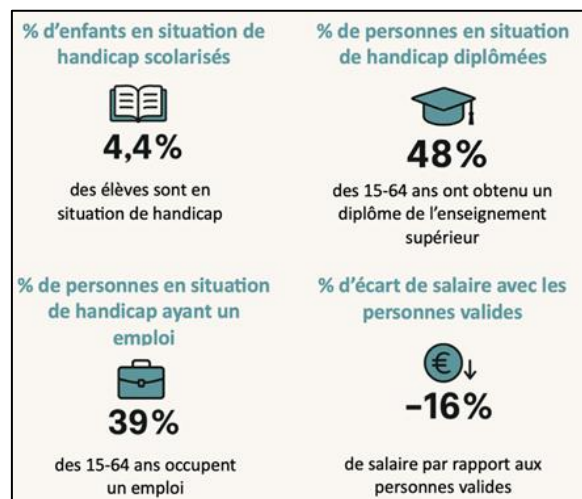


<https://www.youtube.com/watch?v=Qg1y2YoVKAQ>



Doc. 2 : Les discriminations liées au handicap

Source : Ministère de l'Éducation nationale, Dares, 2024



Doc. 3 : Les dates clés des lois sur le handicap

1957	Loi obligeant le reclassement professionnel pour les personnes en situation de handicap
1978-	Nombreux décrets sur l'accessibilité des bâtiments publics et des voiries
1991	
1990	Loi contre la discrimination liée à l'état de santé ou lié au handicap
2005	Loi pour l'égalité des droits et des chances pour les personnes handicapées : égalité, compensation, accessibilité, création des Maisons départementales des personnes handicapées
2018	Loi améliorant la reconnaissance de la qualité de travail handicapé et l'obligation d'employer au moins 6% de personnes en situation de handicap

Doc. 4 : La loi de 2005 sur le handicap:

Article 2. (...) Toute personne handicapée a droit à la solidarité de l'ensemble de la collectivité nationale, qui lui garantit, en vertu de cette obligation, l'accès aux droits fondamentaux reconnus à tous les citoyens ainsi que le plein exercice de sa citoyenneté. L'État est le garant de l'égalité de traitement des personnes handicapées sur l'ensemble du territoire et définit des objectifs pluriannuels d'actions. (...)

Article 41. Les dispositions architecturales, les aménagements et équipements intérieurs et extérieurs (...) des établissements recevant du public, des installations ouvertes au public et des lieux de travail doivent être tels que ces locaux et installations soient accessibles à tous, et notamment aux personnes handicapées (...).

Article 64. Afin d'offrir un accès unique aux droits et prestations (...), à toutes les possibilités d'appui dans l'accès à la formation et à l'emploi et à l'orientation vers des établissements et services ainsi que de faciliter les démarches des personnes handicapées et de leur famille, il est créé dans chaque département une Maison départementale des personnes handicapées.

Loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, 11 février 2005

Doc. 5 : Une campagne de sensibilisation



DM à rendre le mardi 24 mars : la mission civilisatrice de la France fait débat

Consigne :

En analysant et confrontant les documents vous expliquerez pourquoi la « mission civilisatrice », revendiquée par la République, fait débat. Vous montrerez que celle-ci est contraire aux valeurs républicaines et qu'elle s'accompagne d'une extrême violence.

→ **Rendre : Introduction et conclusion rédigées, développement sous forme du tableau (A-C-E) : pour chaque partie (le plan vous est donné)**

ARGUMENTS	CITATIONS	EXPLICATIONS

→ **ATTENTION** : les élèves de spé HGGSP rendront ce DM **TOTALEMENT** rédigé. Soignez vos transitions entre chaque grande partie

Utilisez et suivez précisément la fiche méthodo : à retrouver sur [merelefort.com](https://www.merelefort.com) :

<https://www.merelefort.com/histoire> (mot de passe : saintchristophe)

Document 1 : Discours de Georges Clémenceau à la chambre des députés le 30 juillet 1885

Georges Clémenceau s'exprime devant la Chambre des députés le 30 juillet 1885. Il répond au discours prononcé par l'ancien président du Conseil Jules Ferry, deux jours auparavant, au cours d'un débat sur la politique d'expansion coloniale de la France

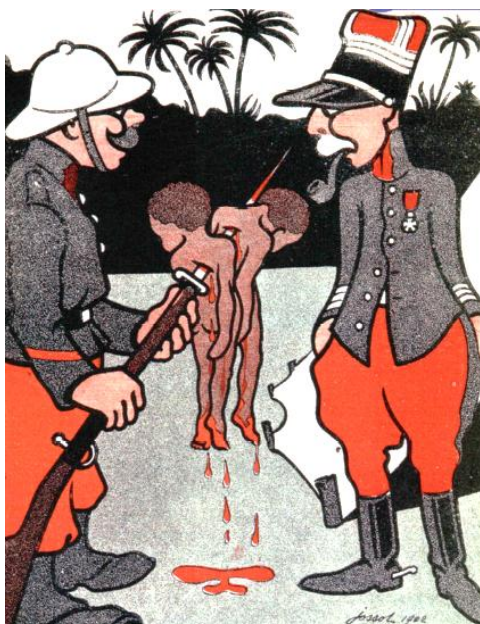
Les races supérieures ont sur les races inférieures un droit qu'elles exercent, ce droit, par une transformation particulière, est en même temps un devoir de civilisation. Voilà en propres termes la thèse de M. Ferry, et l'on voit le gouvernement français exerçant son droit sur les races inférieures en allant guerroyer contre elles et les convertissant de force aux bienfaits de la civilisation. Races supérieures ? races inférieures, c'est bientôt dit ! Pour ma part, j'en rabats singulièrement depuis que j'ai vu des savants allemands démontrer scientifiquement que la France devait être vaincue dans la guerre franco-allemande parce que le Français est d'une race inférieure à l'Allemand. Depuis ce temps, je l'avoue, j'y regarde à deux fois avant de me retourner vers un homme et vers une civilisation, et de prononcer : homme ou civilisation inférieurs.(...)

Regardez l'histoire de la conquête de ces peuples que vous dites barbares et vous y verrez la violence, tous les crimes déchaînés, l'oppression, le sang coulant à flots, le faible opprimé, tyrannisé par le vainqueur ! Voilà l'histoire de votre civilisation ! Combien de crimes atroces, effroyables ont été commis au nom de la justice et de la civilisation. Je ne dis rien des vices que l'Européen apporte avec lui : de l'alcool, de l'opium qu'il répand, qu'il impose s'il lui plaît. Et c'est un pareil système que vous essayez de justifier en France dans la patrie des droits de l'Homme !

Je ne veux pas juger au fond la thèse qui a été apportée ici et qui n'est pas autre chose que la proclamation de la primauté de la force sur le droit ; l'histoire de France depuis la Révolution est une vivante protestation contre cette inique prétention.

Inique : qui est contraire à la justice

Document 2 : Dessin satirique de Gustave-Henri Jossot dans le journal anarchiste *L'Assiette au beurre* n°144, 2 janvier 1902



« Deux d'un coup ! C'est superbe ! tu auras la croix »